

## Situation de l'Eglise en Guyane

### A QUOI SERT LE DENIER DE L'EGLISE

1. Le denier de l'Eglise est destiné à la subsistance des membres du clergé.

« L'ouvrier mérite son salaire » (Luc 10,7). Déjà, dans l'Ancien Testament, la dîme permettait aux prêtres et aux lévites qui n'avaient pas de territoire, ni de terre, de vivre.

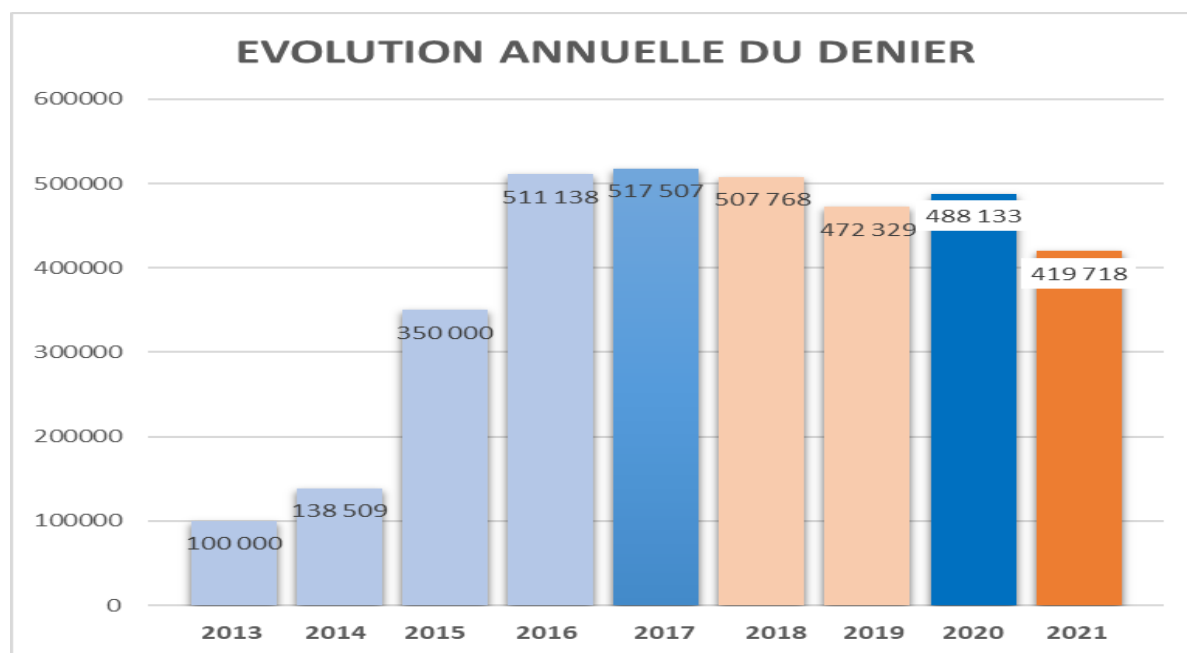
L'église de Guyane est composée d'une cinquantaine de prêtres, dont 11 sont payés par la CTG. Mais ce nombre étant amené à diminuer progressivement, il faut préparer la prise en charge, à terme, de 100 % des membres de notre clergé.

2. Le Denier de l'Eglise sert aux autres dépenses de la Mission catholique.

Pour les services de l'évêché (Administration diocésaine, économat etc... ). Et pour le soutien aux paroisses qui ont plus de difficultés à vivre, ou dont le coût des travaux de construction et de rénovation dépasse leurs propres capacités de financement.

Or la situation financière de la Mission Catholique est caractérisée par un déficit cumulé sur les 3 dernières années de plus de 3 millions d'euros.

La collecte du Denier est donc aujourd'hui insuffisante pour couvrir tous les besoins de notre Eglise.



La conséquence directe est que dans notre diocèse les projets de construction et de rénovation ne pourront pas être réalisés. Comme par exemples, la construction de l'Eglise de Saint-Pierre à Cogneau-Lamirande. Ou la rénovation de presbytères et de salles paroissiales.

En 2016, un sursaut a été possible, faisant passer le Denier à plus de 500.000 €. Depuis, nous avons stagné puis régressé ...

Un même sursaut est aujourd'hui indispensable pour la survie de notre Eglise : Il dépend de vous, Frères et Sœurs, qu'un objectif de doublement de la collecte du denier actuel soit atteint.

Pour le bien de l'Eglise, pour le bien des fidèles, pour tout le travail déjà accompli.

Nous comptons sur vous !